Procès-verbal réunion du conseil municipal du 11 avril 2024

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni le 11 avril 2024 à dix-neuf heures sous la présidence de Madame RAMBOUR Isabelle, Maire de Saleux, salle du conseil municipal.

<u>Étaient présents</u>: MM. RAMBOUR Isabelle, PETIT-GAS Annie, NIQUET Béatrice, BERTRAND Rudy, BUTIN Hervé, DEMOLLIENS Thierry, DEREGNAUCOURT Christiane, CARDON Marie-Christine, BUTIN Hervé, BACQUET Laurence, BURNICHON Philippe, PRONNIER Bruno, PEDOT Maryvonne, LE COINTE Maïté, DUCHENE Annie.

Étaient absents excusés :

Monsieur BERTRAND Jean Monsieur LOMBARD Daniel

Monsieur DOUAY Laurent : pouvoir donné à Monsieur BERTRAND Rudy. Madame LHERITIER Yasmine : pouvoir donné à Monsieur PRONNIER Bruno. Monsieur CHAMPION Jean-Paul : pouvoir donné à Madame RAMBOUR Isabelle.

Madame DIEU Annick: pouvoir donné à Monsieur BURNICHON Philippe.

Madame PASQUIER Odile : pouvoir donné à Madame CARDON Marie-Christine. Monsieur BERTHE Dominique : pouvoir donné à Madame BACQUET Laurence.

Monsieur AVIEZ Stéphane : pouvoir donné à Madame DUCHENE Annie.

Séance ouverte à 19h00 par Madame Rambour, maire de Saleux.

Au préalable, Madame le Maire a vérifié que le quorum est atteint.

Ordre du jour :

Point 1 - Désignation secrétaire de séance.

Point 2 - Approbation du procès-verbal du 18 mars 2024

Point 3 – Compte de Gestion 2023.

Point 4 - Compte Administratif 2023.

Point 5 - Affectation du Résultat 2023.

Point 6 - Vote des taxes.

Point 7 – Budget Primitif 2024.

Point 8 – Subvention CCAS.

I. Désignation du secrétaire de séance

Madame le Maire propose Monsieur Philippe BURNICHON et Madame Christiane DEREGNAUCOURT comme secrétaires de séance.

Proposition votée à la majorité : 20 voix « pour » et 2 abstentions (MM. DUCHENE et AVIEZ).

II. Approbation du procès-verbal du 10 janvier 2024

Madame le Maire demande s'il y a des remarques.

Madame DUCHENE donne lecture d'un document.

Madame DUCHENE évoque un extrait de la revue « Maires de France » articles L21 et L21-9 selon lesquels « tout point non mentionné à l'ordre du jour dans la convocation du conseil municipal ne peut être rajouté ».

Madame le Maire s'en étonne car c'est une pratique courante lors des conseils métropolitains. Une vérification sera faite.

Madame DUCHENE évoque la rue Jean Catelas et les projets de construction sur le site « SAPSA-BEDDING ».

Madame le Maire informe que la proposition de modification de circulation en sens unique sur une partie de la rue est envisagée suite à la demande des riverains.

Madame le Maire rappelle que le site « SAPSA BEDDING » et la rue des Violettes sont du domaine privé. Lorsque la réglementation du PLU est respectée, légalement, on ne peut pas empêcher de constructions

Madame le Maire rappelle que le PLU, PLH, SCoTT et PADD ont été établis avant son mandat. Cependant, sous son mandat, il y a eu une modification du PLU pour transformer en 4 phases afin de permettre un étalement dans le temps des constructions sur le site de « SAPSA-BEDDING ». Elle rappelle que l'opposition a voté contre. Madame le Maire rappelle que pour fluidifier la circulation elle a demandé une route d'accès sur la route de Conty à un endroit où la pente n'est qu'à 4 % mais le promoteur s'y oppose pour un lotissement ne comportant que 220

logements. La commune ne peut obliger la construction de cette route celle-ci ne faisant pas partie des OAP. Il est à noter que le nombre de 220 logements vaut pour toute la commune et non que pour la friche « SAPSA-BEDDING ».

Madame le Maire informe que pour chaque projet il est vérifié que le nombre de places de stationnement soit respecté ainsi que la création de voies de retournement pour les services de secours et les camions des ordures ménagères.

Madame le Maire est en accord avec les propos de Madame DUCHENE concernant le retour à la gratuité de l'autoroute A16.

Madame le Maire demande aux secrétaires s'ils peuvent répondre aux observations faites sur la rédaction de ce procès-verbal.

Monsieur BURNICHON rappelle que celui-ci est rédigé dans le plus grande objectivité. Il n'y a rien à rajouter ni à retirer.

Monsieur BUTIN revient sur les propos d'une évolution non maîtrisée du développement de la commune : des nouvelles infrastructures apporteront forcément un peu de nuisance mais seront aussi un gain financier et les impôts répartis sur une plus grande assiette.

Madame NIQUET indique que notre village est ancien et qu'on ne peut changer l'infrastructure des rues. Elle souhaiterait savoir ce que l'opposition propose.

Madame DUCHENE ne propose pas de solution.

Suite à l'interrogation de madame DUCHENE concernant la convention d'objectif et de financement (CAF) passée au précédent conseil avec une date au 1^{er} janvier, Madame le Maire informe que c'est la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) qui envoie les conventions tardivement.

Madame le Maire procède au vote pour l'annexion au procès-verbal du texte lu par Madame DUCHENE : 2 voix « pour » (MM. DUCHENE, AVIEZ) et 19 voix contre. Il est décidé à la majorité de ne pas annexer ce texte.

Madame le Maire soumet au vote l'approbation du procès-verbal en date du 18 mars 2024 : 19 voix « pour » et 2 voix « contre » (MM. DUCHENE, AVIEZ).

Le procès-verbal du 18 mars 2024 est approuvé à la majorité.

III. Compte de Gestion 2023

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Monsieur le Trésorier Principal a transmis le compte de gestion de l'exercice 2023 à la Commune de SALEUX.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que le compte de gestion reflète la situation du Compte Administratif 2023,

Les résultats du compte de gestion 2023 se présentent de la manière suivante :

Recettes 2023	Dépenses 2023	Résultats de l'exercice 2023	Résultat reporté 2023	Résultats de clôture 2023		
Section de Fonctionnement						
2 610 849.81	2 120 918.98	489 930.83	250 000	739 930.83		
Section d'investissement						
1 352 732.26	558 673.66	794 058.60	1574 633.03	2 368 691.63		

Madame le Maire passe à l'étude du Point IV « compte administratif 2023 » dont les résultats doivent être

identiques à celui du Compte de gestion.

Après vérification des concordances entre les points III et IV, Madame le Maire soumet au vote le Compte de Gestion 2023 : 19 voix « pour » et 2 abstentions (MM. DUCHENE, M. AVIEZ).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité le compte de gestion 2023 et autorise Madame le Maire à signer celui-ci.

IV. Compte Administratif 2023

Le Maire présente les résultats du compte administratif 2023 qui se résument de la manière suivante :

Section de Fonctionnement

Recettes: 2 610 849.81
Dépenses: 2 120 918.98
Résultat de l'exercice – Excédent de fonctionnement 489 930.83
Résultat de fonctionnement reporté 2023 250 000.00

Section d'Investissement

Recettes : 1 352 732.26 Dépenses : 558 673.66

Solde d'exécution d'investissement 2023 (hors report) : - 794 058.60 Report d'investissement 2022 : 1 574 633.03

Restes à réaliser 2023 à reporter en dépenses 2024 494 731.86 Restes à réaliser 2023 à reporter en recettes 2024 0

Madame le Maire détaille le compte administratif par chapitre.

Dépenses : Section de Fonctionnement

Madame DUCHENE demande des précisions sur plusieurs lignes

Madame le Maire apporte toutes les réponses.

Au chapitre 65, Madame le Maire apporte le détail des indemnités des élus pour l'année 2023 :

Adjoints au Maire, au total : 32413,20 € brut et 28037,30 € net. Conseillers délégués, au total : 6570 € brut et 5682,96 € net.

Maire, au total : 24626,30 € brut et 19410,10 € net.

Recettes: Section de Fonctionnement

Madame DUCHENE demande comment est réinvestie la dotation de solidarité communautaire.

Madame le Maire informe que cette somme a été investie dans les jeux de la plaine BARBIER. Pour 2024, cette somme participera à la réalisation du « City stade ».

Madame DUCHENE demande des précisions sur plusieurs lignes de la section d'investissement – Dépenses.

Madame le Maire apporte toutes les réponses.

Madame DUCHENE demande à quoi correspond la ligne « emprunt et dette ».

Madame le Maire précise qu'il s'agit d'emprunt pour les réalisations de l'école maternelle et de la cantine Joliot Curie.

Conformément à la loi, Madame le Maire se retire de la séance à 20h16 pour laisser la présidence à Madame PETIT-GAS afin de procéder en son absence au vote du compte administratif 2023 : 19 voix « pour » et 2 abstentions (MM. DUCHENE et AVIEZ).

Sous la présidence de Madame PETIT-GAS, le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte le Compte Administratif à la majorité.

Madame le Maire rejoint le conseil municipal à 20h18.

V. Affectation du Résultat 2023

Madame le Maire reprend le tableau ci-dessous et fait constater l'excédent de fonctionnement de 739 930,83 € Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023.

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023 avant affectation	739 930.83
Affectation obligatoire : Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) Total affecté au c/1068	489 930.83
	489 930.83
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	
Pour mémoire INVESTISSEMENT /RESULTAT CUMULE AU 31/12/2023	794 058.60
Excédent à reporter (ligne 001) en section d'investissement	2 368 691.63
Excédent à reporter (ligne 002) en section de fonctionnement (déduction c/1068)	250 000

Madame le Maire propose au vote l'affectation du résultat 2023 : 19 voix « pour » et 2 abstentions (MM. DUCHENE et AVIEZ).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à la majorité l'affectation du résultat 2023.

VI. Vote des taxes 2024

Madame le Maire propose au conseil municipal d'appliquer les taux d'imposition suivants pour 2024 :

Taxe Foncier bâti: 56.24 %
Taxe Foncier non bâti: 60.31 %
Taxe d'habitation: 15.97 %

Madame DUCHENE demande quel est le taux départemental pour le foncier bâti.

Madame le Maire informe qu'elle s'est opposée en conseil métropolitain à l'augmentation des taux. Le taux n'est pas changé ni pour l'intercommunalité ni pour la commune. C'est la base locative qui a augmenté et cette augmentation ne dépend pas de la commune.

Madame DUCHENE trouve que la taxe sur le foncier bâti reste élevée par rapport aux autres communes d'Amiens Métropole.

Madame le Maire informe que nous ne sommes pas la commune où la taxe est la plus élevée. De plus la DGF reste faible par rapport à d'autres communes.

Madame DUCHENE souligne que compte tenu de l'excédent budgétaire, un geste aurait pu être fait en faveur d'une baisse du taux foncier bâti.

Madame le Maire indique que si l'on veut continuer à faire des investissements, telle qu'une nouvelle cantine scolaire car depuis la mise en place du repas à un euro, la cantine existante n'est plus en capacité d'accueillir des enfants supplémentaires, il n'est pas envisagé une baisse du taux du foncier bâti.

Madame DUCHENE propose de mutualiser les écoles avec d'autres communes.

Madame DEREGNAUCOURT informe que la répartition des élèves sur un territoire et les calculs de l'Éducation Nationale ne fonctionnent pas de cette façon.

Madame le Maire propose au vote les trois taxes : 19 voix « pour » et 2 abstentions (Mme DUCHENE, M. AVIEZ). Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité d'appliquer les taux ci-dessus.

Le produit fiscal attendu est inscrit sur le compte 73111 Section de fonctionnement du Budget Primitif 2024.

VII. Budget Primitif 2024.

Madame le Maire présente les données financières du Budget Primitif 2024. Elle rappelle que les montants inscrits ne seront pas forcément dépensés.

Madame le Maire commente les dépenses et recettes de la section fonctionnement qui s'équilibrent comme suit : Section de Fonctionnement :

Dépenses : 2 916 022 € Recettes : 2 916 022 €

Madame DUCHENE demande des précisions sur plusieurs lignes budgétaires.

Madame le Maire apporte toutes les réponses aux questions de madame DUCHENE.

Madame le Maire commente les dépenses et recettes de la section d'investissement qui s'équilibrent comme suit :

Section d'Investissement :

Dépenses : 3 824 451 € Recettes : 3 824 451 €

Madame DUCHENE demande des précisions sur plusieurs lignes budgétaires

Madame le Maire apporte toutes les réponses aux questions de madame DUCHENE.

Madame le Maire procède au vote du budget primitif 2024 : 19 voix « pour » et 2 abstentions (MM. DUCHENE et AVIEZ).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à la majorité le budget primitif 2024.

VIII. Subvention CCAS.

Madame le Maire indique que le conseil d'administration du CCAS s'est réuni pour l'élaboration du budget primitif 2024 et que celui-ci a besoin de 13 000 € pour équilibrer le budget 2024.

En effet, depuis le début de l'année, beaucoup de demandes en besoins alimentaires sont déposés en mairie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le versement de cette subvention.

Questions écrites de l'opposition

L'information a été donnée dans Saleux info que la date d'inauguration de la rue Roger Salengro était fixée au 20 avril 2024.

Où en sommes-nous dans les travaux ? Sachant que des habitants dans cette rue n'ont toujours pas de solution apportée par Amiens Métropole et la Mairie concernant leurs dégâts des eaux, fissures, etc...

A quelle date doit être faite la réception des travaux ?

Monsieur BERTRAND Rudy informe que la date de réception des travaux n'est pas encore fixée. Le marquage est en cours ainsi que la mise en place de la signalisation. A ce jour tous les problèmes signalés ont été enregistrés et traités par Amiens Métropole.

Monsieur BERTRAND Rudy informe que Monsieur BURNICHON l'a saisi pour un problème de rétention d'eau au niveau du N°40 de la rue et le revêtement du trottoir a été refait.

Madame DUCHENE répond que de l'eau passe sous les portes lors de fortes pluies.

Madame le Maire indique que pour les habitants qui se sont signalés, un système de grille a été mis en place. Si d'autres habitants ont ce problème, ils doivent en informer la commune ou Amiens Métropole.

Madame DUCHENE demande ce qui va être fait pour les fissures sur les façades.

Monsieur BERTRAND Rudy signale que des constats d'huissier ont été effectués pour chaque opération. Les plaignants ont été guidés dans leurs démarches auprès de leur assurance et de celle d'Amiens Métropole.

Madame le Maire encourage Madame DUCHENE à communiquer en mairie le nom des riverains qui ont des problèmes divers.

L'ordre du jour étant terminé, Madame le Maire, indique la fin de la réunion du conseil municipal à 21h30.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

① 03.22.33.27.27 mairie@saleux.fr

Date de la convocation : 04/04/2024 Date de la séance 11/04/2024 Date d'affichage 12/04/2024 L'An deux mille vingt-quatre, le 11 avril, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame RAMBOUR Isabelle, Maire

Étaient présents: MM. RAMBOUR Isabelle, PETIT-GAS Annie, BERTRAND Rudy, NIQUET Béatrice, BAQUET Laurence, BURNICHON Philippe, BUTIN Hervé, CARDON Marie-Christine, DEMOLLIENS Thierry, DEREGNAUCOURT Christiane, LE COINTE Maïté, PEDOT Maryvonne, PRONNIER Bruno, DUCHENE Annie, Monsieur BERTHE Dominique donne pouvoir à Madame BAQUET Laurence Monsieur CHAMPION Jean-Paul donne pouvoir à Madame RAMBOUR Isabelle Madame DIEU Annick donne pouvoir à Monsieur BURNICHON Philippe Monsieur DOUAY Laurent donne pouvoir à Monsieur BERTRAND Rudy Madame LHERITIER Yasmine donne pouvoir à Monsieur PRONNIER Bruno Madame PASQUIER Odile donne pouvoir à Madame CARDON Marie Christine Monsieur AVIEZ Stéphane donne pouvoir à Madame DUCHENE Annie Etaient excusés Messieurs BERTRAND Jean et Monsieur LOMBARD Daniel

<u>Secrétaires de séance</u> Monsieur BURNICHON Philippe et Madame DEREGNAUCOURT Christiane

Nombre de membres

En exercice 23
Présents 12
Votants 21

OBJET - Compte de gestion 2023

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la nomenclature comptable

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Monsieur le Trésorier Principal a transmis le compte de gestion de l'exercice 2023 à la Commune de SALEUX.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que le compte de gestion reflète la situation du Compte Administratif 2023, Les résultats du compte de gestion 2023 se présentent de la manière suivante :

Recettes 2023	Dépenses 2023	Résultats de l'exercice 2023	Résultat reporté 2023	Résultats de clôture 2023
	Sect	ion de Fonctionnem	ent	
2 610 849.81	2 120 918.98	489 930.83	250 000.00	739 930.83
	Se	ction d'Investisseme	nt	
1 352 732.26	558 673.66	794 058.60	1 574 633.03	2 368 691.63

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (19 pour et 2 abstentions MM DUCHENE et AVIEZ) approuve le compte de gestion 2023 et autorise Madame le Maire à signer celui-ci.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

① 03.22.33.27.27 mairie@saleux.fr

Date de la convocation : 04/04/2024 Date de la séance 11/04/2024 Date d'affichage 12/04/2024

L'An deux mille vingt-quatre, le 11 avril, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame RAMBOUR Isabelle, Maire

Étaient présents: MM. RAMBOUR Isabelle, PETIT-GAS Annie, BERTRAND Rudy, NIQUET Béatrice, BAQUET Laurence, BURNICHON Philippe, BUTIN Hervé, CARDON Marie-Christine, DEMOLLIENS Thierry, DEREGNAUCOURT Christiane, LE COINTE Maïté, PEDOT Maryvonne, PRONNIER Bruno, DUCHENE Annie, Monsieur BERTHE Dominique donne pouvoir à Madame BAQUET Laurence Monsieur CHAMPION Jean-Paul donne pouvoir à Madame RAMBOUR Isabelle Madame DIEU Annick donne pouvoir à Monsieur BURNICHON Philippe Monsieur DOUAY Laurent donne pouvoir à Monsieur BERTRAND Rudy Madame LHERITIER Yasmine donne pouvoir à Monsieur PRONNIER Bruno Madame PASQUIER Odile donne pouvoir à Madame CARDON Marie Christine Monsieur AVIEZ Stéphane donne pouvoir à Madame DUCHENE Annie Etaient excusés Messieurs BERTRAND Jean et Monsieur LOMBARD Daniel

<u>Secrétaires de séance</u> Monsieur BURNICHON Philippe et Madame DEREGNAUCOURT Christiane

Nombre de membres

En exercice 23 Présents 12 Votants 21

OBJET – COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L2121-21 et L.2121.29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibération,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Madame PETIT GAS Annie a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par le comptable

Le Maire présente les résultats du compte administratif 2023 qui se résument de la manière suivante :

Section de Fonctionnement

 Recettes :
 2 610 849.81

 Dépenses :
 2 120 918.98

 Résultat de l'exercice – Excédent de fonctionnement
 489 930.83

 Résultat de fonctionnement reporté 2023
 250 000.00

Section d'Investissement

 Recettes :
 1 352 732.26

 Dépenses :
 558 673.66

 Solde d'exécution d'investissement 2023 (hors report) :
 - 794 058.60

 Report d'investissement 2022 :
 1 574 633.03

 Restes à réaliser 2023 à reporter en dépenses 2024
 494 731.86

 Restes à réaliser 2023 à reporter en recettes 2024
 0

Conformément à la loi, Madame le Maire se retire de la séance pour laisser la présidence à Madame PETIT GAS Annie pour le vote du compte administratif,

Sous la présidence de Madame PETIT GAS Annie, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (19 pour et 2 abstentions MM DUCHENE et AVIEZ), approuve le compte de gestion 2023 et autorise Madame le Maire à signer celui-ci.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



80480

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

① 03.22.33.27.27 mairie@saleux.fr

Date de la convocation : 04/04/2024 Date de la séance

11/04/2024 Date d'affichage 12/04/2024

Nombre de membres

En exercice 23 Présents 12 Votants 21 L'An deux mille vingt-quatre, le 11 avril, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame RAMBOUR Isabelle, Maire

Étaient présents: MM. RAMBOUR Isabelle, PETIT-GAS Annie, BERTRAND Rudy, NIQUET Béatrice, BAQUET Laurence, BURNICHON Philippe, BUTIN Hervé, CARDON Marie-Christine, DEMOLLIENS Thierry, DEREGNAUCOURT Christiane, LE COINTE Maïté, PEDOT Maryvonne, PRONNIER Bruno, DUCHENE Annie, Monsieur BERTHE Dominique donne pouvoir à Madame BAQUET Laurence Monsieur CHAMPION Jean-Paul donne pouvoir à Madame RAMBOUR Isabelle Madame DIEU Annick donne pouvoir à Monsieur BURNICHON Philippe Monsieur DOUAY Laurent donne pouvoir à Monsieur BERTRAND Rudy Madame LHERITIER Yasmine donne pouvoir à Monsieur PRONNIER Bruno Madame PASQUIER Odile donne pouvoir à Madame CARDON Marie Christine Monsieur AVIEZ Stéphane donne pouvoir à Madame DUCHENE Annie Etaient excusés Messieurs BERTRAND Jean et Monsieur LOMBARD Daniel

<u>Secrétaires de séance</u> Monsieur BURNICHON Philippe et Madame DEREGNAUCOURT Christiane

OBJET - AFFECTATION DU RESULTAT 2023

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023.

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023 avant affectation	739 930.83
Affectation obligatoire :	
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	489 930.83
Total affecté au c/1068	489 930.83
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	0
Pour mémoire INVESTISSEMENT / RESULTAT CUMULE AU 31/12/2023	794 058.60
Excédent à reporter (ligne 001) en section d'investissement	2 368 691.63
Excédent à reporter (ligne 002) en section de fonctionnement (déduction c/1068)	250 000

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à la majorité des voix (19 pour et 2 abstentions MM DUCHENE et AVIEZ) l'affectation du résultat

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

① 03.22.33.27.27 mairie@saleux.fr

Date de la convocation : 04/04/2024

Date de la séance 11/04/2024

Date d'affichage 12/04/2024

Nombre de membres

En exercice 23 Présents 12 Votants 21

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt-quatre, le 11 avril, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame RAMBOUR Isabelle, Maire

Étaient présents: MM. RAMBOUR Isabelle, PETIT-GAS Annie, BERTRAND Rudy, NIQUET Béatrice, BAQUET Laurence, BURNICHON Philippe, BUTIN Hervé, CARDON Marie-Christine, DEMOLLIENS Thierry, DEREGNAUCOURT Christiane, LE COINTE Maïté, PEDOT Maryvonne, PRONNIER Bruno, DUCHENE Annie, Monsieur BERTHE Dominique donne pouvoir à Madame BAQUET Laurence Monsieur CHAMPION Jean-Paul donne pouvoir à Madame RAMBOUR Isabelle Madame DIEU Annick donne pouvoir à Monsieur BURNICHON Philippe Monsieur DOUAY Laurent donne pouvoir à Monsieur BERTRAND Rudy Madame LHERITIER Yasmine donne pouvoir à Monsieur PRONNIER Bruno Madame PASQUIER Odile donne pouvoir à Madame CARDON Marie Christine Monsieur AVIEZ Stéphane donne pouvoir à Madame DUCHENE Annie Etaient excusés Messieurs BERTRAND Jean et Monsieur LOMBARD Daniel

<u>Secrétaires de séance</u> Monsieur BURNICHON Philippe et Madame DEREGNAUCOURT Christiane

OBJET - VOTE DES 3 TAXES 2024

Madame le Maire propose au conseil municipal d'appliquer les taux d'imposition suivants pour 2024 :

Taxe Foncier bâti: 56.24%
Taxe Foncier non bâti: 60.31%
Taxe d'habitation: 15.97%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (19 pour et 2 abstentions MM DUCHENE et AVIEZ) décide d'appliquer les taux ci-dessus.

Le produit fiscal attendu est inscrit sur le compte 73111 Section de fonctionnement du Budget Primitif 2024.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

① 03.22.33.27.27 mairie@saleux.fr

Date de la convocation : 04/04/2024

Date de la séance 11/04/2024 Date d'affichage

12/04/2024

Nombre de membres

En exercice 23 Présents 12 Votants 21

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt-quatre, le 11 avril, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame RAMBOUR Isabelle, Maire

Étaient présents: MM. RAMBOUR Isabelle, PETIT-GAS Annie, BERTRAND Rudy, NIQUET Béatrice, BAQUET Laurence, BURNICHON Philippe, BUTIN Hervé, CARDON Marie-Christine, DEMOLLIENS Thierry, DEREGNAUCOURT Christiane, LE COINTE Maïté, PEDOT Maryvonne, PRONNIER Bruno, DUCHENE Annie, Monsieur BERTHE Dominique donne pouvoir à Madame BAQUET Laurence Monsieur CHAMPION Jean-Paul donne pouvoir à Madame RAMBOUR Isabelle Madame DIEU Annick donne pouvoir à Monsieur BURNICHON Philippe Monsieur DOUAY Laurent donne pouvoir à Monsieur BERTRAND Rudy Madame LHERITIER Yasmine donne pouvoir à Monsieur PRONNIER Bruno Madame PASQUIER Odile donne pouvoir à Madame CARDON Marie Christine Monsieur AVIEZ Stéphane donne pouvoir à Madame DUCHENE Annie Etaient excusés Messieurs BERTRAND Jean et Monsieur LOMBARD Daniel

<u>Secrétaires de séance</u> Monsieur BURNICHON Philippe et Madame DEREGNAUCOURT Christiane

OBJET - Budget Primitif 2024

Madame le Maire présente et commente les données financières du Budget Primitif 2024. Celui-ci s'équilibre comme suit :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 2 916 022 €
Recettes : 2 916 022 €
Section d'Investissement :
Dépenses : 3 824 451 €
Recettes : 3 824 451 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à la majorité des voix (19 pour et 2 abstentions MM DUCHENE et AVIEZ) le budget primitif 2024.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Département de la Somme Arrondissement d'Amiens Canton d'Amiens-7

Commune de SALEUX 80480

① 03.22.33.27.27 mairie@saleux.fr

Date de la convocation : 04/04/2024 Date de la séance 11/04/2024 Date d'affichage 12/04/2024

Nombre de membres

En exercice 23 Présents 12 Votants 21

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2024/34

L'An deux mille vingt-quatre, le 11 avril, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame RAMBOUR Isabelle, Maire

Étaient présents: MM. RAMBOUR Isabelle, PETIT-GAS Annie, BERTRAND Rudy, NIQUET Béatrice, BAQUET Laurence, BURNICHON Philippe, BUTIN Hervé, CARDON Marie-Christine, DEMOLLIENS Thierry, DEREGNAUCOURT Christiane, LE COINTE Maïté, PEDOT Maryvonne, PRONNIER Bruno, DUCHENE Annie, Monsieur BERTHE Dominique donne pouvoir à Madame BAQUET Laurence Monsieur CHAMPION Jean-Paul donne pouvoir à Madame RAMBOUR Isabelle Madame DIEU Annick donne pouvoir à Monsieur BURNICHON Philippe Monsieur DOUAY Laurent donne pouvoir à Monsieur BERTRAND Rudy Madame LHERITIER Yasmine donne pouvoir à Monsieur PRONNIER Bruno Madame PASQUIER Odile donne pouvoir à Madame CARDON Marie Christine Monsieur AVIEZ Stéphane donne pouvoir à Madame DUCHENE Annie Etaient excusés Messieurs BERTRAND Jean et Monsieur LOMBARD Daniel

<u>Secrétaires</u> <u>de séance</u> Monsieur BURNICHON Philippe et Madame DEREGNAUCOURT Christiane

OBJET – Subvention CCAS

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que le Conseil d'Administration du CCAS s'est réuni pour l'élaboration du Budget Primitif 2024 et que celui-ci a besoin d'une subvention de 13000 € pour équilibrer le budget 2024.

Madame le Maire explique que depuis un certain temps, beaucoup de demandes pour besoins alimentaires sont déposées en Mairie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le versement de cette subvention.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.